

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2024 A 18 H 00**

L'an deux mil vingt-quatre le 16 juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des sociétés de Port-Bail-sur-Mer.

**PRESENTS** : MM. et Mmes BOURY Frédérique (Maire), D'HULST Francis, CRUCHON André, LAISNE Alain (Maires délégués), DASTE Séverine, PETIT Céline, PROD'HOMME Laurent, LOUPIAC Maryse, MESLIN Pascal, LAFARGUE Marie-Christine, LUCE Philippe (adjoints), PELLERIN Philippe, LABRE Françoise, JOSSIC René, LANGLOIS Alain, LEPLONGEON Nadine

**ABSENTS EXCUSES** : François ROUSSEAU donne pouvoir à Frédérique BOURY, Jacques CHOTARD donne pouvoir à Françoise LABRE, Arthur LAISNE donne pouvoir à Séverine DASTE, Mickaël HEURTEVENT donne pouvoir à Alain LANGLOIS

**ABSENTS** : Valentin GIARD, Emilie JEANNE, Sophie CAUBLOT, Marie-Françoise HAMEL, Michel CLOUPEAU, Amandine SIRERA, Hélène POLETAEFF,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascal MESLIN

**Date de convocation**  
9 juillet 2024

**Date d'affichage**  
19 juillet 2024

**Nombre de membres :**  
En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

\*\*\*\*\*

En préambule, Mme le Maire explique le retard dans la production des documents par le cabinet de maîtrise d'œuvre d'où cette date et ce point unique.

**N° 64-2024 – REQUALIFICATION PORTBAIL PLAGE – ATTRIBUTION DES LOTS VOIRIES ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS – TRANCHE 3**

Vu, le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L. 2122-23,

Vu, la procédure d'achats publics qui s'est déroulée comme suit :

- modalités de publicité (date envoi : 07/05/2024)
- Inscription sur la plateforme de E-Marchés publics.com (La Manche Libre)

- date limite de remise des offres : 24/06/2024 à 10H00
- Nombre de consultations sur la publicité : 119
- Nombre de dossiers téléchargés : 34
- nombre d'offres reçues dans les délais : 4

L'ouverture des offres et candidatures a eu lieu le mardi 25 juin 2024.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 juillet 2024, a analysé l'ensemble des offres reçues, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 points pour la valeur technique de l'offre et 60 pour le prix des prestations). Ensuite sur la base du rapport d'analyse, les membres de la commission d'appel d'offres ont proposé d'attribuer les lots.

Madame le Maire présente les offres mieux-disantes au conseil municipal :

lots		entreprise	offre mieux disante € HT
1	voiries	EUROVIA	776 899.06
2	aménagements paysagers	JARDINS EN CASCADES	49 807.04
<b>total</b>			<b>826 706.10</b>

René Jossic

Demande le détail des lots

André Cruchon

Lui donne le détail expliqué sur un tableau

Nadine Leplongeon

Fait remarquer que cela créera de l'entretien en plus des espaces verts pour les services techniques

Frédérique Boury

Répond que c'est juste

Pascal Meslin

Fait remarque que si rien n'avait été fait, on aurait été critiqués

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décident** de retenir les offres ci-dessous et **autorisent** Madame le Maire à signer les marchés correspondants : procédure adaptée ouverte avec négociation-marchés à bons de commandes 2024-2027

lot 1 – voiries – entreprise EUROVIA pour un montant de 776 899,06 € HT

lot 2 – aménagements paysagers – entreprise Jardins en Cascades pour un montant de 49 807,04 € HT

- **autorisent** Madame le Maire à rédiger et signer tous documents relatifs à la concrétisation de cette décision

- **autorisent** Madame le Maire à lancer les travaux correspondants et inscrire les dépenses au budget

## **REMERCIEMENTS**

Accès-Cité pour la subvention accordée.

## **INFORMATIONS**

**Boulangerie de Denneville**

Alain Laisné

Le boulanger demande à ce que le boucher assure les vitrines qu'il utilise.

D'autre part, le boulanger décline la fourniture de pain proposée par le boucher pour le bloc de la plage de Denneville.

Le bail civil (logement) est en cours de rédaction à l'étude de Maître Leforestier, ils se sont engagés à régler les loyers de retard.

René Jossic

S'étonne du retard

Frédérique Boury

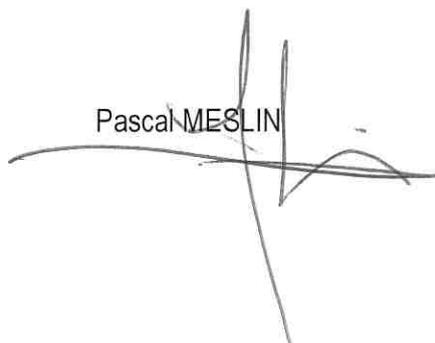
Répond que tout cela est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18 h 20.

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.

Le secrétaire :

Pascal MESLIN



Le Maire :

Frédérique BOURY

